

## Bayeux. Le masque devient obligatoire aux abords des écoles

Par : Kevin Alix

2-3 minutes



Depuis le mercredi 9 septembre et jusqu'au vendredi 16 octobre, le masque est obligatoire aux abords des écoles de Bayeux. -

Le 11 septembre 2020 à 08:47

Un arrêté préfectoral en date du mardi 8 septembre rend le port du masque obligatoire aux abords de toutes les écoles, les collèges et les lycées de la ville de Bayeux.

Par un arrêté en date du mardi 8 septembre, le préfet du Calvados, Philippe Court, a rendu obligatoire le port du masque aux abords de toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées de la ville de Bayeux, du mercredi 9 septembre jusqu'au vendredi 16 octobre inclus. Cet arrêté s'applique "au sein d'une zone de 20 mètres située de part et d'autre de chacun des accès aux établissements scolaires".

### Et dans la rue ?

En prenant cet arrêté, le préfet répond à une demande du maire, Patrick Gomont. [Il est pour autant à noter que celui-ci souhaitait initialement que cette obligation s'applique à l'échelle de l'ensemble des écoles de Bayeux intercom, soit pour les 13 établissements](#)

[scolaires que comptent les communes du territoire](#). Cette obligation ne s'applique qu'aux moments de l'entrée et de la sortie des élèves de l'école. Tout contrevenant sera susceptible d'être soumis à une amende de 135 €.

Une réflexion est également toujours en cours à Bayeux pour que le masque soit rendu obligatoire dans la rue, notamment la rue principale.

### **Galerie photos**

